

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	22 (1934)
Heft:	439
Artikel:	Contre les délits de moeurs et pour l'admission des femmes dans le jury
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261700

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURL, 17, rue Tépffer

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER .. 8.—

Le numéro .. 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier, à partir du Juillet, il est

dû verser des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de

l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

C'est la foi qui est facile et de ne pas croire qui serait impossible. C'est la charité qui est facile et de ne pas aimer qui serait impossible. Mais c'est d'espérer qui est difficile.

Ch. PEGUY

Contre les délit de mœurs et pour l'admission des femmes dans le jury

L'Assemblée convoquée par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, à la Maison Commune de Plainpalais, le 1^{er} novembre 1934;

Après avoir entendu plusieurs orateurs et oratrices;

Proteste avec indignation contre la condamnation dérisoire avec circonstances atténuantes rendue le 18 octobre 1934 par la Cour correctionnelle siégeant avec jury pour attentat à la pudeur sur une fillette de 7 ans;

Proteste également contre l'incompréhensible indulgence des tribunaux envers des cas analogues, dont la longue liste va en augmentant;

Proteste énergiquement contre l'exclusion des femmes de la salle des débats quand de pareils cas touchant si directement les femmes viennent en jugement, et demande que ne soient pas appliquées, comme latitude en est laissée, l'article 234 du Code d'instruction pénale ou l'article 110 de la Constitution genevoise, qui placent la femme au niveau de l'enfant;

Exprime sa conviction profonde que la présence de femmes dans le jury rendrait impossibles de pareils jugements; et constatant que, pour faire partie du jury, il faut être électeur cantonal;

Voilà dans ces faits une des raisons impérieuses pour lesquelles réclamer l'introduction du suffrage féminin, demandé depuis bien 30 ans à Genève.

Cette résolution a été votée d'enthousiasme et à l'unanimité par le public vibrant, où l'élément masculin était en nombre, qui, le soir du meeting de protestation contre le jugement relevé dans notre dernier numéro, empêtrait la salle à tel point que plusieurs personnes ont dû partir, faute de place. Les orateurs ont été Mme Kammacher, avocate, qui a exposé le fonctionnement actuel du système du jury, et a donné lecture d'une impressionnante liste de condamnations dérisoires pour des atteintes aux mœurs; M. Ed. Laravore, directeur de l'Office pédagogique au Département de l'Instruction publique, et vice-président de Pro Familia, qui a défendu la cause de la famille; Mme Bondalaz, inspectrice des écoles élémentaires et membre de la Commission officielle de protection des mineurs, qui a parlé en mère et en éducatrice; et Mme Gouraud, qui, déduisant les conclusions logiques de ce qui venait d'être dit, a fourni des détails sur l'activité des femmes jurées dans des pays où les femmes votent, et montré comment la présence si nécessaire de femmes dans le jury, où elles rendraient, certes, d'autres jugements, est conditionnée par la reconnaissance du suffrage féminin. Soirée de tenue très digne, en même temps qu'émouvante, et qui a certainement contribué à gagner de nouvelles sympathies à nos idées.

—

d'écoles bernoises a immédiatement pris position contre cette réduction qui les frappe seules, et demandé l'appui de l'Association des instituteurs. Cette mesure projetée est d'autant plus injuste qu'une enquête, faite il y a quelque temps par cette Association, a prouvé qu'un grand nombre de ces institutrices, mariées ou non, ont à leur charge d'autres membres de leur famille, et qu'il est complètement faux de prétendre comme on le fait qu'elles « gagnent trop pour une femme seule ».

Grâce à la cordiale invitation des femmes de Turquie, c'est à Istanbul que nous allons nous réunir. Istanbul: un nom qui éveille en chacun de nous des souvenirs merveilleux de contes et de légendes; Istanbul, le lieu idéal à tous points de vue pour la rencontre de l'Orient et de l'Occident. Dans ce pays, en effet, qui vient de traverser une période de reconstruction complète, une importance capitale a été donnée à la libération des femmes pour en faire des citoyennes collaborant à la vie de la nation. C'est donc dans une atmosphère de sympathie pour nos travaux que se tiendra notre Congrès, et un renouveau d'espérance nous inspirera toutes.

Lorsque notre Alliance fut créée, toutes les nations cherchaient à appliquer le système de la démocratie libre par la représentation directe, au moyen du bulletin de vote, d'un nombre toujours plus étendu de citoyens. Le suffrage universel fonctionnait dans de nombreux pays, si bien que l'idée d'égalité se réalisait tout naturellement par l'extension aux femmes des droits d'électeurs analogues à ceux que possédaient déjà les hommes. Ce fut une période durant laquelle les femmes marchèrent de victoire en victoire: nous assistâmes à des transformations considérables dans la situation des femmes, à une évolution extraordinaire dans leur éducation, dans leur libération économique et politique. Durant ces vingt dernières années, les femmes, dans toutes les parties du monde, ont obtenu des sièges dans les Conseils des communes et dans les Parlements; elles sont entrées dans les ministères, non seulement comme fonctionnaires supérieures, mais comme membres des gouvernements; elles ont été déléguées à la Société des Nations, à la Conférence Économique Internationale, à la Conférence du Développement... Certes, l'égalité complète n'a pas encore été réalisée, même dans les pays les plus avancés, mais notre travail a grandement bénéficié de cette influence croissante des femmes, et cela non pas uniquement en matière de suffrage, mais aussi dans le domaine de l'égalité de la morale, de la situation civile des femmes, de la nationalité de la femme mariée, de la situation de la mère non mariée et de son enfant, de l'égalité des conditions du travail, et enfin pour la grande cause de la paix et de la Société des Nations.

Notre bataille semblait presque gagnée, tant



Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

Convocation au XII^e Congrès
Istanbul, Yildiz Kesk, 18-25 avril 1935

L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes convoque à son XII^e Congrès à Istanbul, du 18 au 25 avril 1935, ses Sociétés affiliées dans quarante pays, et celles qui lui demandent leur affiliation, de même que toutes les Associations féminines, nationales et internationales, sympathiques à son programme, et tous ceux, hommes et femmes, qui, à titre individuel, appuient son activité.

Alors que notre dernier Congrès, tenu à Berlin en 1929, célébra l'anniversaire de la fondation de l'Alliance, la crise économique qui éclata peu après nous obligea à renoncer à notre Congrès triennal de 1932. Certes ces mêmes obstacles subsistent encore aujourd'hui, mais nous estimons ne pas pouvoir tarder plus longtemps à réunir les membres de l'Alliance, pour discuter avec eux des aspects de cette crise qui touchent de près à notre cause. En outre, le mandat de trois ans confié aux membres du Comité Exécutif ayant été dépassé depuis longtemps, de nouvelles élections s'imposent.

—

A l'Exposition de Genève de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.



Cliché Kundig, Genève

Germaine HAINARD-ROTEL : Arrête automne

(voir article plus loin)

Lire en 2^{me} page:

Convocation du Groupement « La Femme et la Démocratie ».

L.-H. P.: La Société coopérative de cautionnement « Saffa ».

En 3^{me} et 4^{me} pages:

V. DELACHAUX: La situation de la femme et de l'enfant au Cameroun.

Em. DROIN-DE MORSIER: Le Congrès International de Morale sociale de Budapest.

PENNELLO et S. B.: Les Expositions. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

El. B.: Les femmes et les livres: Marie-Anne Calame.

Ministères féminins

L'Ecole des ministères auxiliaires féminins, fondée il y a quatre ans par l'Eglise nationale vaudoise, suspendra son activité le 15 juillet prochain en donnant son diplôme à six stagiaires. Ainsi en a décidé le Synode de l'Eglise nationale vaudoise, réuni à Lausanne le 31 octobre.

La cause de cette fermeture d'une école ouverte dans la joie et l'enthousiasme, il y a si peu de temps, dont on suspend l'activité, au moment même où l'on approuve le règlement établissant le statut de ces aides de paroisse? Le manque de travail. Sur onze jeunes filles diplômées, cinq n'ont pas de travail (deux travaillent pour 75 fr. par mois dans la paroisse d'Ouchy); des trois jeunes filles qui viennent de terminer leurs études théoriques, une seule a trouvé un stage dans l'Eglise vaudoise, et pourtant il n'en coûte aux paroisses que l'entretien de la stagiaire.

Les paroisses de Lausanne et de la campagne qui ont eu des stagiaires, qui ont engagé des aides de paroisse, ne peuvent assez se louer de leurs services, des résultats obtenus en peu de temps. Pourquoi donc l'offre de travail est-elle si faible? La question financière d'abord; les paroisses redoutent cette nouvelle charge. Mais remarquons que le règlement voté par le Synode prévoit que la caisse centrale de l'Eglise paiera le tiers du traitement des aides de paroisse (de 2500 fr. à 4000). Il se peut que les paroisses, maintenant fixées sur le subside officiel, se décident à faire appel à ces collaboratrices. Il faut ajouter encore que nombre d'Eglises de la campagne vaudoise sont hostiles à ces ministères auxiliaires féminins. C'est qu'on ne s'est pas

donnée la peine de les renseigner et d'éclairer leur religion. On leur a envoyé des circulaires pour leur proposer des aides de paroisse. Des membres du Synode ont fait remarquer que c'est un moyen de persuasion bien inefficace; il faut se rendre auprès des paroisses, les convaincre par l'apport de faits, d'expériences, par des conférences dites aussi bien par les conseillers de paroisse convaincus de la nécessité de la collaboration féminine que par les aides de paroisse elles-mêmes.

Nous verrons si, l'an prochain, surgissent des offres de travail de la part de paroisses mieux renseignées et moins timides. Mais l'on ne peut s'empêcher de penser que c'est un peu à l'éfouerie qu'a été créée cette école, puisque sa première volée d'élèves formée, il faut en suspendre les cours.

On a pu croire que cette école avait été créée avec l'arrière-pensée de torpiller les études de théologie faites par des femmes, de faire reculer les théologaines pour laisser aux femmes des places subalternes, pour les faire travailler en sous-ordre. C'est possible. Mais dans notre pays de Vaud où il ne faut rien brusquer, il convient de reconnaître que le ministère auxiliaire féminin est un excellent moyen d'habituer les théologues à la collaboration féminine, à la présence de la femme à côté du pasteur, en attendant qu'elle soit, elle aussi, pasteur. Il convient également de relever avec satisfaction le ton élevé de la discussion au Synode, la conscience avec laquelle la décision a été prise. Nous voilà bien loin du Synode, qui naguère rugissait à la seule pensée d'une collaboration féminine officielle dans l'Eglise!

Où l'Etat économise... sur le dos des femmes!

Le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat bernois au Grand Conseil contient une série de dépôts de nature à inquiéter sérieusement les institutrices: en effet ce budget prévoit une diminution de traitement de 250 fr. pour les maîtresses d'école primaires et secondaires et de 50 fr. par classe pour les maîtresses d'ouvrages. En moyenne, une réduction de salaires de 7,5 %, qui, s'ajoutant à la réduction de 6,5 % déjà votée l'an dernier, représente, dans le délai d'une année, une diminution de 14 %. En outre, toutes les pensions de retraite de toutes les maîtresses d'école mariées, à tous les degrés de l'enseignement, sont impitoyablement biffées de ce nouveau budget!

Il va de soi que l'Association des maîtresses